

LESBRÈVES

Le coût élevé des ex-ministres

Le régime de faveur a été instauré en 1991 sous la coalition arc-en-ciel de Guy Verhofstadt. Il permet aux ministres qui perdent leur portefeuille d'embaucher du personnel. « Exécutant », comme un chauffeur ou un « membre du staff », souvent des universitaires. Cette règle pourrait coûter cher, signalent « l'Echo » et « De Tijd » dans leurs éditions de ce week-end. Après la formation des gouvernements flamand, wallon, bruxellois et ceux des Communautés française et germanophone, on dénombre déjà dix ministres ayant perdu leur portefeuille. Au total, la mesure pèsera pas moins de 5 millions d'euros pour les cinq prochaines années. A ajouter aux 10 millions alloués à la dizaine de ministres et secrétaires d'Etat fédéraux qui ne rempliront pas dans le probable gouvernement Peeters...